

UNE AIDE DE L'ETAT AUX JEUNES SPORTIFS DU VAL-DE-MARNE

COMBIEN ?

25 € pour une prise de licence dans une association sportive du le Val-de-Marne partenaire de l'opération. Cette aide ne peut être perçue qu'une fois par an et par personne, quelque soit le nombre de licences souscrites.

POUR QUI ?

L'aide est réservée aux bénéficiaires soit de :

- L'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- L'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)
- L'allocation adulte handicapé (AAH)

L'aide est nominative et ne peut être attribuée qu'à la personne bénéficiaire de l'allocation. Le bénéficiaire devra justifier d'une adresse dans le Val-de-Marne.

OU et COMMENT ?

Dès la rentrée scolaire, remplir une fiche de demande d'aide « Tous en club » auprès d'un club partenaire de l'opération dont la liste via le CDOS au 06.03.56.67.74 ou sur www.cdos94.org

QUI FAIT QUOI ?

Dans le cadre de son Plan Sportif Territorial, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne (CDOS 94) est porteur du projet, validé par le CNOSF et financé via l'Agence Nationale du Sport

ATTENTION :

Opération valable dans la limite des coupons disponibles

**La campagne d'attribution se déroulera
du 2 septembre 2019 au 11 novembre 2019**